

*Ne pas diffuser aux Etats-Unis, en Australie ou au Japon.
Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'acquérir des titres.*

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE PORTANT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR



PRESENTEE PAR



BNP PARIBAS
CORPORATE & INSTITUTIONAL BANKING

**COMMUNIQUE DE PRESSE CONJOINT DE MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION CONJOINTE
ET DES DOCUMENTS « AUTRES INFORMATIONS » RELATIFS AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT
JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE TOYOTA TSUSHO CORPORATION ET DE CFAO**

PRIX DE L'OFFRE :

37,50 euros par action CFAO

DUREE DE L'OFFRE :

10 jours de négociation



Le présent communiqué de presse est établi et diffusé conjointement par Toyota Tsusho Corporation (« **TTC** ») et CFAO en application des dispositions des articles 231-27, 1°, 2° et 3° et 231-28, I du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

AVIS IMPORTANT

A l'issue de l'offre publique de retrait, la procédure de retrait obligatoire prévue à l'article L. 433-4, II du Code monétaire et financier sera mise en œuvre. Les actions CFAO qui n'auront pas été apportées à l'offre publique de retrait seront transférées le jour de négociation suivant la clôture de l'offre publique de retrait à Toyota Tsusho Corporation, moyennant une indemnisation d'un montant égal au prix unitaire de l'offre publique de retrait, soit 37,50 euros par action CFAO, nette de tous frais.

*Ne pas diffuser aux Etats-Unis, en Australie ou au Japon.
Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'acquérir des titres.*

En vertu des dispositions de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 du règlement général de l'AMF, l'AMF a, en application de sa décision de conformité du 13 décembre 2016, apposé le visa n° 16-586 en date du 13 décembre 2016 sur la note d'information établie conjointement par TTC et CFAO relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par TTC sur les actions non encore détenues par TTC (l'« **Offre** »).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les documents « autres informations » relatifs aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de TTC et de CFAO ont été déposés auprès de l'AMF le 14 décembre 2016 et mis à la disposition du public le même jour.

La note d'information conjointe visée par l'AMF est disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org), de TTC (www.toyota-tsusho.com) et de CFAO (www.cfaogroup.com) et peut être obtenue sans frais auprès de :

Toyota Tsusho Corporation

9-8, Meieki 4-chome,
Nakamura-ku
450-8575 Nagoya
Japon

CFAO

18 rue Troyon
92316 Sèvres
France

BNP Paribas

4 rue d'Antin
75002 Paris
France

Le document « autres informations » relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de TTC, est disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de TTC (www.toyota-tsusho.com) et peut être obtenu sans frais auprès de TTC et de BNP Paribas aux adresses mentionnées ci-dessus.

Le document « autres informations » relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de CFAO, est disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de CFAO (www.cfaogroup.com) et peut être obtenu sans frais auprès de CFAO à l'adresse mentionnée ci-dessus

Avertissement

L'Offre est faite exclusivement en France.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre au public.

Le présent communiqué de presse n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France, sous réserve de la publication du présent communiqué de presse sur les sites Internet de Toyota Tsusho Corporation et de CFAO conformément à la réglementation applicable. La diffusion de ce communiqué de presse, l'Offre et l'acceptation de l'Offre peuvent faire l'objet dans certains pays d'une réglementation ou de restrictions spécifiques. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué de presse sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Toyota Tsusho Corporation et CFAO déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.

*Ne pas diffuser aux Etats-Unis, en Australie ou au Japon.
Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'acquérir des titres.*

Contacts

Toyota Tsusho Corporation

TTC Public Affairs Department

Mme Hiroko Magariyama
Assistant Manager,
Corporate Communications Group
Email: hiroko_magariyama@toyota-tsusho.com
Tel.: + 81 3 43 06 30 47

TTC Finance Department

M. Kyoichi Shibuya
Group Leader,
Investor Relations Group
Email: ttc_ir@pp.toyota-tsusho.com
Tel.: + 81 3 43 06 82 01

CFAO

CFAO Département Communication

Mme Françoise Le Guennou-Remarck
Directrice des relations institutionnelles et de la
communication
E-mail: fleguennouremarck@cfao.com
Tel.: + 33 1 46 23 58 70

CFAO Relations Investisseurs

M. Olivier Marzloff
Secrétaire général
E-mail: ir@cfao.com
Tel.: + 33 1 46 23 58 25